



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

PROPOSITION DE CGLU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Inclut le Document de soutien de CGLU



1^e VERSION, 5 février 2009

Proposition de CGLU

Efficacité de l'aide et gouvernements locaux Comprendre le lien entre la gouvernance et le développement

Inclut le Document de soutien



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

Photos :

- i) Second Congrès mondial de CGLU 2007, © Cités et Gouvernements Locaux Unis.
- ii) Coopération internationale entre municipalités, entre la municipalité d'Eindhoven (Pays-Bas) et celle de Gedaref (Soudan), pour la collecte et le traitement des déchets, financée par le programme LOGO South de VNG International. © Ton Tindemans, municipalité d'Eindhoven.
- iii) Namibie, programme LOGO South de lutte contre le VIH/SIDA. Aide de la municipalité hollandaise d'Heusden à sa ville partenaire namibienne Otjiwarongo pour la planification et la mise en œuvre d'un centre d'aide polyvalent destiné à la coordination des activités liées à la lutte contre le VIH/SIDA. © Esther Sprangers, VNG International

Coordination : Groupe de travail de CGLU sur le renforcement institutionnel

Préparé par : Fédération des municipalités canadiennes en coopération avec le Secrétariat du groupe de travail CIB

Directeur technique : Peter Knip, directeur de VNG International

Vice-directeur : Tim Kehoe, directeur de la Fédération des municipalités canadiennes

Secrétariat : C/ Avinyó 15, 08002 Barcelone (Espagne), +34 933 428 753
r.steenbergen@cities-localgovernments.org

Table des matières

PROPOSITION DE CGLU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

PROPOSITION SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

- 1. Contexte – Efficacité de l'aide : la naissance d'un consensus**
- 2. Etat des lieux trois ans après l'adoption de la Déclaration de Paris**
- 3. Les gouvernements locaux, acteurs du développement**
- 4. Principes de l'efficacité de l'aide – Le point de vue des gouvernements locaux**
- 5. Conclusions : Décentraliser les priorités sur l'efficacité de l'aide**

ACRONYMES

BIBLIOGRAPHIE

PROPOSITION DE CGLU SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

Décentraliser le programme Efficacité de l'aide : arguments en faveur d'une plus grande implication des gouvernements locaux dans le développement

La participation des gouvernements locaux dans la coopération au développement s'accroît de jour en jour. Toutefois, beaucoup reste à faire pour que les institutions internationales, les gouvernements nationaux partenaires et les autres acteurs prennent pleinement conscience du fait que l'efficacité de l'aide passe aussi par les gouvernements locaux. Ces derniers ont participé à une série de dialogues entre les différentes parties intéressées concernant l'efficacité de l'aide. Plusieurs problèmes importants ont ainsi été mis en lumière et serviront de base aux futures discussions avec la communauté internationale.

Les gouvernements locaux sont des agents du développement

En tant que responsables locaux et régionaux, les gouvernements locaux peuvent rassembler les différents acteurs locaux (société civile, groupes communautaires, décideurs et citoyens) et aider à mettre sur pied des programmes et politiques de développement. Ils doivent assurer les services essentiels de façon équitable et développer des actions au bénéfice de toute la communauté. Les gouvernements locaux et régionaux occupent donc une place essentielle qui doit être reconnue et appréciée par tous les acteurs du développement.

Principes de l'efficacité de l'aide – Appropriation et alignement

Il est aujourd'hui évident que le principe d'appropriation défini dans la Déclaration de Paris est trop restrictif. Les gouvernements locaux facilitent la participation citoyenne pour la prise de décisions démocratiques, notamment en donnant la parole aux groupes sous-représentés ou marginalisés – en particulier les femmes et les populations les plus défavorisées – afin que leur voix soit mieux entendue. En replaçant le citoyen au cœur des programmes de développement nationaux et des stratégies de réduction de la pauvreté, les gouvernements locaux peuvent améliorer le sentiment d'appropriation démocratique et assurer un meilleur alignement sur les priorités du développement local.

Acheminement et gestion de l'aide

Les gouvernements locaux, par le biais de la coopération décentralisée, jouent un rôle important dans l'acheminement de l'aide. Les gouvernements locaux et leurs associations mobilisent les capacités locales et les ressources qui peuvent compléter les apports des bailleurs de fonds. La gestion de ces ressources par l'intermédiaire de programmes et projets co-gérés par les partenaires du Nord et du Sud encourage la responsabilité mutuelle et permet aux gouvernements locaux de mieux planifier, gérer, mettre en œuvre et évaluer les résultats de leur travail.

Les agences de coopération, les institutions financières bilatérales et multilatérales, ainsi que les organisations internationales sont appelées à :

1. Reconnaître les gouvernements locaux et leurs associations représentatives (ASSOCIATIONS DE POUVOIRS LOCAUX) en tant que partenaires légitimes du développement ; les inviter à engager le dialogue avec les bailleurs de fonds, les pays partenaires et la communauté de développement internationale (par ex. : consultations dirigées par les bailleurs sur le plan national et par

l'OCDE/Comité d'aide au développement, Forum de coopération pour le développement des Nations Unies).

2. Reconnaître formellement les gouvernements locaux comme acteurs du développement dans les futurs accords de développement.
3. Soutenir la décentralisation en tant qu'instrument fondamental pour favoriser la bonne gouvernance et l'efficacité de l'aide au développement au niveau local.
4. Renforcer le rôle des acteurs non-étatiques dans le dialogue sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies nationales de développement, et dans les débats au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE et le Forum de coopération pour le développement des Nations Unies.
5. Adopter une approche plus intégrée en vue de renforcer la gouvernance locale dans les stratégies nationales et régionales de coopération. Cette approche permettra de mieux diffuser les bonnes pratiques et encouragera les leaders locaux à engager un dialogue au niveau national pour faire évoluer les politiques publiques en faveur du développement durable au niveau local.
6. Offrir différentes alternatives pour l'acheminement de l'aide (par exemple : projets, approches sectoriels, soutien budgétaire et assistance technique) afin d'appuyer la bonne gouvernance et la décentralisation et permettre aux gouvernements locaux de disposer de mécanismes flexibles pouvant s'adapter à différents contextes.

Les gouvernements locaux et nationaux sont appelés à :

7. Renforcer la coordination entre les processus locaux et nationaux de planification du développement. La planification et les budgets participatifs impliquent les citoyens, les organisations communautaires et le secteur privé et facilitent un meilleur alignement des plans et programmes des gouvernements nationaux et des agences de coopération sur les besoins de la communauté.
8. Améliorer la transparence de la gestion de l'aide et accroître l'accès direct aux ressources pour les autorités locales. Nous proposons que 20 % de l'aide internationale (sous forme d'assistance budgétaire et appui sectoriel) soient alloués au soutien des processus de décentralisation et au renforcement institutionnel des gouvernements locaux.
9. Considérer la bonne gouvernance comme un objectif transversal et un des indicateurs de performance de la coopération au développement, au même titre que l'égalité des genres, le respect des droits de l'homme ou la protection de l'environnement.

Les gouvernements locaux et leurs associations sont appelés à :

10. S'engager dans un processus de dialogue avec les agences de coopération, les organisations internationales et les gouvernements centraux afin de s'assurer que les nécessités et inquiétudes des gouvernements locaux sont bien appréhendées et soutenues par les politiques et programmes adéquats.
11. Renforcer la coordination de la coopération décentralisée et d'autres activités de coopération internationale au niveau local afin d'améliorer leur efficacité et leur impact.
12. Mobiliser les associations régionales et nationales ainsi que l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) afin de constituer un ensemble de pratiques qui faciliteront le partage de connaissances, d'outils et de leçons apprises entre les gouvernements locaux.

13. Promouvoir des partenariats à long terme entre les gouvernements locaux et les pays partenaires, les organisations internationales et les agences de coopération bilatérales et multilatérales, en plus d'autres acteurs tels que les parlementaires et la société civile.

DRAFT

PROPOSITION SUR L'EFFICACITÉ DE L'AIDE ET LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

1. Contexte – Efficacité de l'aide : la naissance d'un consensus

Les agences de développement, sous l'égide du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), réexaminent depuis le milieu des années 90 la manière d'améliorer l'impact de l'aide en termes de développement économique et social.

La Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, signée par tous les pays membres de l'OCDE et entérinée par nombre de pays en développement, est le fruit d'un consensus sur une série de recommandations que les agences de développement et les pays partenaires pourraient appliquer pour améliorer l'acheminement et la gestion de l'aide. Ces recommandations incluent notamment : i) l'*appropriation* locale des stratégies de développement ; ii) l'*alignement* sur les stratégies de développement nationales ; iii) l'*harmonisation* des actions pour le développement ; iv) l'évaluation des *résultats* et v) la *responsabilité mutuelle* et la transparence.¹

Ce consensus sur les politiques d'aide façonne la manière par laquelle les bailleurs de fonds définissent leurs secteurs et pays prioritaires, ainsi que les modalités de la gestion de l'aide. Le désir d'harmoniser, d'aligner et d'améliorer la gestion de l'aide au développement pour accentuer son impact s'est renforcé depuis la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey et les Forums de haut niveau qui s'en suivirent à Rome (2003) et Marrakech (2004). Ces différentes réunions traitaient de l'efficacité de l'aide, notamment respectivement de l'harmonisation et de la gestion orientée vers des résultats.

À Paris, les donateurs ont défini des mesures concrètes, assorties d'un calendrier de réalisation, pour mettre en œuvre les promesses faites dans le domaine de l'efficacité de l'aide. La Déclaration est, en ce sens, une feuille de route bien définie (avec des indicateurs de progrès²) pour accroître l'efficacité de l'aide au développement en encourageant les partenariats, en alignant le soutien des donateurs sur les stratégies de développement des pays partenaires, en harmonisant les actions des donateurs et en améliorant la responsabilité mutuelle quant aux résultats obtenus.

L'agenda sur l'efficacité de l'aide a provoqué des changements importants en termes de méthodes de dépense et de gestion des financements. En vue de mieux coordonner et d'harmoniser l'aide, des fonds de plus en plus considérables sont canalisés à travers les procédures budgétaires des États partenaires (ex. : assistance budgétaire, appui à des programmes sectoriels). Ainsi, le gouvernement central, en coopération avec les bailleurs de fonds, décide de comment et où allouer ces ressources. Cette méthode contraste avec les moyens plus traditionnels selon lesquels les agences de coopération planifieraient les projets et engageraient des partenaires travaillant pour le développement, de leur propre pays ou d'un autre, en vue de fournir les biens et services voulus aux pays ciblés. Grâce à cette nouvelle méthode, dans nombre de pays les décisions et l'influence exercée sur l'allocation des fonds d'un programme passent

1 Direction de la coopération au développement (OCDE), mars 2005

2 Les indicateurs incluent par exemple : « Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles ». L'objectif pour 2010 est qu'au moins 75 % des pays partenaires du Sud aient des stratégies de développement opérationnelles. Autre indicateur : « utilisation de procédures ou dispositifs communs ». L'objectif pour 2010 est que 66 % des apports d'aide soient fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes sectoriels. (OCDE, août 2005 : 4)

peu à peu du siège des bailleurs de fonds (dans le Nord) aux gouvernements concernés (dans le Sud) afin de renforcer le sentiment d'appropriation locale.

2. Etat des lieux trois après l'adoption de la Déclaration de Paris

A mi parcours de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, les bailleurs de fonds, les gouvernements bénéficiaires et les autres acteurs du développement ont décidé d'évaluer l'accord afin de déterminer s'elle a atteint son objectif : promouvoir un développement plus efficace et plus responsable.

Afin de préparer le 3^{ème} Forum de haut niveau de mi-parcours qui s'est tenu à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, plusieurs processus de consultation ont été mis en place. En février 2008, un Forum international du groupe consultatif a eu lieu au Canada pour préparer la position de la société civile sur l'efficacité de l'aide en vue du Forum de haut niveau d'Accra. Les gouvernements locaux ont été représentés par la Fédération Canadienne de Municipalités. Bien que les gouvernements locaux ne puissent pas être considérés « société civile », leur participation aux consultations a été très bien accueillie car l'objectif commun est le développement local, l'accès aux services essentiels et la participation citoyenne aux prises de décisions locales. Auparavant aucun mécanisme n'avait été prévu pour associer la société civile et les autorités locales aux dialogues et consultations qui ont abouti à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les 12 et 13 juin 2008, un forum de toutes les parties intéressées, préparatoire au Forum de Coopération pour le Développement des Nations Unies, a été organisé à Rome (Italie) en collaboration avec CGLU, l'Union interparlementaire et CIVICUS (l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne). Ce forum a permis aux gouvernements locaux, aux parlementaires et à la société civile de dialoguer quant à leurs rôles respectifs dans le débat sur la coopération au développement. Pour la première fois, les gouvernements locaux ont été reconnus comme partenaires du débat sur l'efficacité de l'aide, ouvrant ainsi un espace pour engager un dialogue sur les politiques concernant la qualité et l'impact de la coopération au développement. A la suite de ce forum, CGLU a été invité à participer au Forum sur la Coopération pour le Développement des Nations Unies à New York les 30 juin et 1^{er} juillet 2008.

En septembre 2008, une délégation de CGLU a pu prendre la parole par deux fois au cours du 3^{ème} Forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Le Programme d'actions Accra (AAA), produit à l'issue de ce Forum, inclut des échéances précises et reconnaît l'importance de la démocratie, de la bonne gouvernance, du progrès social et des défis environnementaux comme moteurs du développement. Pour la première fois, le rôle des gouvernements locaux dans les politiques de développement nationales a été clairement reconnu. L'AAA a également admis qu'il était indispensable de soutenir le renforcement institutionnel des autorités locales et mentionne l'importance des ressources locales pour la coopération technique. En reconnaissance de la valeur ajoutée des gouvernements locaux dans ces discussions politiques à Accra et à New York, CGLU a été invité à devenir un membre permanent du Comité d'aide au développement de l'OCDE/CAD. CGLU a été également désigné membre du Comité consultatif du Forum de coopération pour le développement des Nations Unies.

Ces discussions et consultations ont abouti à un consensus : la Déclaration de Paris n'a pas atteint ses objectifs. En effet, dans cette déclaration les bailleurs de fonds ont donné la priorité aux mécanismes d'acheminement de l'aide plutôt qu'à l'impact que cette aide allait avoir sur le développement. Une autre faiblesse est la participation insuffisante des principales parties intéressées (société civile, gouvernements locaux, secteur privé, etc.) dans les discussions préparatoires. Bien que nombre de principes de la Déclaration de Paris (appropriation, harmonisation, meilleure coordination) soient amplement soutenus par les acteurs du développement, ces derniers sont de plus en plus préoccupés par le fait que la Déclaration de Paris ne reconnaisse pas la société civile, les gouvernements locaux et les autres

intervenants non gouvernementaux en tant qu'acteurs fondamentaux, ainsi que leur contribution au développement et à l'efficacité de l'aide.

Du point de vue des gouvernements locaux, l'effet de la Déclaration de Paris sur la relation entre les gouvernements nationaux et locaux n'a pas été suffisamment analysé. Selon le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM, selon son acronyme en anglais), il semble que grâce à ces nouvelles modalités de gestion de l'aide, les gouvernements centraux accroissent leur rôle dans la planification et mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels, tout en marginalisant les gouvernements locaux. Il a même été suggéré que les gouvernements locaux avaient été relégués au rôle de bras exécutant des ministères car l'influence et la prise de décisions reposaient principalement sur les gouvernements nationaux et les bailleurs de fonds. Dans les pays où les programmes d'appui sectoriels se sont diffusés, l'administration nationale monopolise les prises de décisions et les efforts de décentralisation pourraient être sérieusement compromis. Cette tendance pourrait également porter préjudice à l'image des gouvernements locaux en tant qu'institutions publiques crédibles. Ils pourraient alors être marginalisés, aussi bien politiquement qu'administrativement.³

Le manque d'implication des représentants des gouvernements locaux ou d'autres acteurs non gouvernementaux au moment de planifier, concevoir et divulguer les politiques et programmes de développement (notamment les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté [DSRP]) est tout aussi préoccupant. La société civile a sévèrement critiqué le fait que le processus de développement des DSRP ne soit pas assez participatifs et ne reconnaissent pas le rôle important que jouent les acteurs non gouvernementaux dans la réduction de la pauvreté au niveau national. Cette erreur a souligné l'importance pour les gouvernements locaux et la société civile de travailler de concert afin de faire reconnaître leur rôle d'acteurs pour le développement.

Le défi consistera pour les gouvernements locaux à continuer de faire entendre leur voix dans les discussions au sein du Forum de coopération pour le développement des Nations Unies et du groupe de travail OCDE/CAD sur l'efficacité de l'aide.

3. Les gouvernements locaux : acteurs du développement

Bien qu'appartenant à la sphère de l'action publique, les gouvernements locaux se trouvent bien souvent dans une zone floue, à mi-chemin entre le gouvernement central et la société civile. En tant que gouvernements, ils se doivent de représenter et servir équitablement tous les citoyens de façon responsable et transparente. Bien qu'ils doivent, comme la société civile, assurer la prestation des services essentiels à la population, ils ne disposent pas toujours des ressources suffisantes et ils sont rarement consultés par les Etats sur les priorités de la coopération au développement. En tant qu'acteurs du développement, les gouvernements locaux, la société civile et les gouvernements nationaux doivent travailler de concert pour renforcer la gouvernance démocratique, pierre angulaire de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les gouvernements locaux occupent une place privilégiée pour promouvoir la démocratie, contribuer à réduire la pauvreté et mobiliser les citoyens pour améliorer la qualité de vie de leurs communautés. Les autorités locales sont parfaitement au fait des défis et opportunités, des ressources qu'ils peuvent mobiliser, ainsi que des contraintes auxquelles ils doivent faire face pour promouvoir le développement économique et social. Les conditions d'une bonne gouvernance, d'institutions démocratiques, de la responsabilité des élus et de la transparence de l'action publique, de la participation à la prise de décisions, d'une prestation équitable des services dépendent largement des responsables politiques locaux.

³ G. Kasumba, A. Land (janvier 2003)

La construction de collectivités locales durables requiert un *environnement favorable* qui permette au gouvernement local d'intervenir en tant qu'agent du développement, catalyseur de la croissance économique et défenseur des droits et de l'égalité de ces citoyens. Ceci nécessite un leadership local fort pour bâtir un consensus sur l'avenir de la communauté ; des capacités de gestion et d'administration ainsi que des compétences, assumées de manière responsable et transparente, dans un contexte politique qui donne à tous les acteurs locaux un certain degré de prévisibilité et de confiance.

Dans le monde entier, les gouvernements locaux ont prouvé qu'ils peuvent favoriser la collaboration et le dialogue avec leurs citoyens pour définir les priorités du développement. Cette collaboration et ce dialogue permettent ainsi aux gouvernements locaux d'intégrer des groupes marginalisés (les femmes et la jeunesse) dans les prises de décisions locales et contribuer ainsi à formuler des politiques et programmes publics plus inclusifs. En associant ces groupes, les gouvernements locaux sont en mesure de mettre en place des services essentiels mieux adaptés aux besoins de tous leurs citoyens. Cela favorise donc une véritable appropriation locale.

Les gouvernements locaux se caractérisent également par un degré de responsabilité et de légitimité que ne partagent pas les autres acteurs du développement. En tant qu'institutions démocratiques composées d'élus responsables devant leurs citoyens et devant l'Etat, les gouvernements locaux doivent cultiver la confiance de leur électorat et fonctionner de manière tout à fait transparente. Les gouvernements locaux sont également fortement enracinés dans le tissu social, politique et économique de leurs communautés. Ils occupent ainsi une place privilégiée pour canaliser les demandes de la société civile, du secteur privé et des autres acteurs locaux.

Tous les pays ne disposent pas des conditions nécessaires pour une bonne gouvernance locale. Il est extrêmement difficile de résoudre les problèmes de pauvreté et de faire face aux priorités du développement sans des gouvernements locaux efficaces, capables de planifier, gérer et offrir les services essentiels, de développer des programmes à long terme, de coordonner les relations entre gouvernements, de définir des politiques locales. Sans un environnement favorable à une gouvernance locale forte, les citoyens, la société civile et le secteur privé ne pourront pas accorder leur confiance à leurs gouvernements ni aux instruments mis à leur disposition pour intervenir sur la politique publique, définir les priorités ou déterminer la répartition des ressources.

Les gouvernements locaux, en collaboration avec leurs associations nationales, régionales et internationales, jouent un rôle important dans le processus de développement en partageant leur expérience et leurs approches. Par le biais des programmes de coopération décentralisée fondés sur les partenariats, les gouvernements locaux du Nord et du Sud travaillent ensemble pour mieux relever les défis tels que la pauvreté et les maladies, la dégradation de l'environnement, la désintégration du tissu social, la corruption et le déclin économique. Ces programmes se matérialisent habituellement sous la forme de programmes de Coopération internationale entre municipalités (MIC) ou de Renforcement institutionnel des associations (ACB) afin de partager l'expérience, les meilleures pratiques et le savoir-faire qui amélioreront l'efficacité des villes et des associations de pouvoirs locaux.

4. Principes de l'efficacité de l'aide – Le point de vue des gouvernements locaux

Pour bien comprendre comment les gouvernements locaux peuvent contribuer à une meilleure efficacité de l'aide, il faut examiner de leur point de vue les cinq principes de la Déclaration de Paris (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle). En tant en même temps que niveau de gouvernement et acteur du développement, les gouvernements locaux offrent une contribution de manière unique à l'analyse et au renforcement des principes de l'efficacité de l'aide.

Suivent quelques propositions pour que les gouvernements locaux contribuent au renforcement de l'efficacité de l'aide :

4.1 Appropriation – Les niveaux de gouvernement sous-nationaux doivent pouvoir s'approprier des stratégies de développement ; celles-ci doivent tenir compte de la diversité des points de vue

- Les gouvernements locaux doivent être impliqués directement dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer l'**appropriation démocratique** des stratégies de développement au niveau *local* ;
- Les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer dans la **mobilisation sociale** (surtout des populations pauvres, exclues et discriminées) – pour aider à faire connaître et structurer les priorités de développement aux niveaux local et national ;
- La planification et les budgets participatifs, au niveau local, qui associent les citoyens, les organisations communautaires et le secteur privé, facilite un meilleur alignement des plans et programmes des gouvernements nationaux et des agences de coopération avec les demandes de la communauté ;
- Avec le soutien de leurs homologues du Nord, des nombreuses associations de pouvoirs locaux du Sud sont en train de développer **des stratégies nationales de renforcement municipal** avec la participation de tous les acteurs ; alignées sur les Stratégies de réduction de la pauvreté (DSRP) et d'autres stratégies de développement nationales, ces stratégies nationales aident à promouvoir la Coopération internationale entre municipalités (MIC) des acteurs du Nord et du Sud ; elles sont en outre une expression légitime de « l'appropriation locale » ;
- La **voix des gouvernements locaux**, par le biais des associations nationales, doit se faire entendre dans les consultations nationales visant à préparer et suivre les DSRP, ainsi que les programmes et les budgets nationaux.

4.2 Alignement – Les stratégies de développement doivent s'aligner sur les structures fiscales décentralisées existantes et sur les mécanismes de transfert de ressources

- Par le biais de la **co-gestion**, les associations de pouvoirs locaux partenaires du Nord soutiennent les partenaires du Sud afin qu'ils renforcent leur rôle dans la planification, la gestion, la mise en œuvre du développement ;
- Les approches de coopération décentralisée (MIC/ACB) sont développées dans le cadre des priorités définies par les gouvernements locaux du **Sud**, à travers des stratégies nationales pour le développement du secteur municipal. Ces stratégies nationales sont parfaitement alignées sur les DSRP et des programmes de développement nationaux ;
- **Des mécanismes fiscaux inter-gouvernementaux** existent déjà pour allouer les fonds à la mise en œuvre de stratégies de développement au niveau local. Ces mécanismes des pays partenaires doivent être utilisés pour développer des programmes sectoriels avec les gouvernements locaux ;
- Afin de réduire les **coûts intermédiaires**, la coopération décentralisée repose sur les systèmes de passation de marchés des pays partenaires.

4.3 Harmonisation – Le concept d'harmonisation doit être adopté par tous les acteurs du développement, pas uniquement par les donateurs et pays partenaires

- Par le biais du groupe de travail CIB de CGLU, les associations de pouvoirs locaux membres travaillent à **améliorer la cohérence et la coordination des programmes**, à promouvoir la collaboration lors de l'analyse des politiques, à partager les connaissances pratiques et les leçons tirées de l'expérience collective des associations de pouvoirs locaux du Nord et du Sud, et à simplifier les procédures administratives locales ;

- Les associations de pouvoirs locaux membres du Nord sont d'accord sur le besoin de mettre en œuvre chaque fois que possible des missions **coordonnées d'évaluation/diagnostic**, de planification, de partage de l'information, d'évaluation de l'impact sur l'environnement et de suivi ;
- Pour éviter les redondances et assurer une répartition plus efficace du travail, les associations de pouvoirs locaux membres du Nord sont d'accord pour travailler dans des espaces désignés offrant des **avantages comparatifs**, selon ce qui a été décidé avec les associations de pouvoirs locaux du pays hôte et leurs partenaires.

4.4 Gestion axée sur les résultats – La clef pour de meilleures performances et une gestion efficace des ressources

- Tout en restant conscientes des besoins des différents agences de coopération, les associations de pouvoirs locaux du Nord travaillent avec les associations de pouvoirs locaux du pays hôte pour développer, chaque fois que possible, des **structures harmonisées de suivi et de production de rapports axés sur les résultats** ;
- Les associations de pouvoirs locaux recueillent un set d'indicateurs de résultats, qui facilitera le suivi et le contrôle de l'efficacité du développement des gouvernements locaux ;
- Les associations de pouvoirs locaux du Nord et du Sud travaillent de concert pour consolider les compétences des associations de pouvoirs locaux du pays hôte en termes de **gestion axée sur les résultats**.

4.5 Responsabilité mutuelle – Consolidation de la transparence et de la responsabilité concernant les résultats du développement

- Les associations de pouvoirs locaux du Nord et du Sud oeuvrent vers une véritable co-gestion des programmes MIC/ACB. Elles se **responsabilisent mutuellement** des résultats de leur coopération en planifiant et évaluant conjointement les progrès réalisés dans les programmes et stratégies mises en place ;
- Par le biais du groupe de travail CIB, les associations de pouvoirs locaux du Nord et du Sud sont d'accord pour mettre sur pied un **code de déontologie** qui consoliderait leur responsabilité mutuelle et la transparence vis-à-vis des autres partenaires, des membres et des agences de coopération.

5. Conclusions : Décentraliser les priorités de l'efficacité de l'aide

Il reste aux gouvernements locaux de nombreux défis à relever : répondre aux pressions de l'urbanisation rapide, faire avancer les processus de décentralisation, mobiliser les énormes investissements nécessaires au financement des infrastructures locales. Or de nombreux gouvernements locaux ont à remplir des tâches qui excèdent leurs moyens et leurs responsabilités. Seul un effort commun qui implique tous les niveaux de gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile et les organisations internationales de financement peut permettre de relever ces défis. Les gouvernements locaux occupent une place unique pour permettre aux citoyens et aux responsables locaux de participer à la prise de décision au niveau local et renforcer l'appropriation du processus de développement.

Pour permettre ce rôle d'intermédiation des gouvernements locaux, il faut que les gouvernements nationaux et les agences de coopération les reconnaissent en tant qu'agents légitimes du développement local, et qu'ils les intègrent dans les discussions politiques et de planification du développement. Grâce l'action de CGLU, les gouvernements locaux ont été invités à participer au Comité d'aide au développement de l'OCDE/CAD et au Forum de coopération pour le développement des Nations Unies. Ces forums

politiques offriront aux gouvernements locaux la possibilité de partager leurs connaissances et leurs expériences, en matière de développement international, avec d'autres acteurs du développement, et démontrer ainsi leur valeur ajoutée. C'est par un engagement constructif au sein de ces forums politiques que les gouvernements locaux seront capables d'établir de solides alliances avec d'autres acteurs et renforcer leur efficacité en tant qu'acteurs du développement.

Toutefois, bien que ces réalisations représentent de grands progrès, elles ne suffisent pas. En effet, ces processus doivent être accompagnés de politiques d'appui à la décentralisation politique, administrative et fiscale, de la restitution des responsabilités et des ressources financières aux gouvernements locaux, afin qu'ils puissent assumer ce rôle de leadership dans la promotion du développement. L'absence de cadre politique bien défini sur la décentralisation peut entraver la coopération intergouvernementale et entraîner de ce fait une approche encore plus fragmentée du développement. Les gouvernements locaux sont en première ligne pour trouver des solutions aux défis posés par le développement, et pourtant, dans la majeure partie des cas, ils ne sont pas impliqués dans la définition des stratégies nationales de développement, et ne sont pas non plus dotés des ressources humaines et financières adéquates pour répondre à tous les défis auxquels ils doivent faire face. C'est une situation qui doit changer si l'on veut que l'aide devienne réellement efficace,

Les gouvernements locaux représentent ainsi des partenaires importants des gouvernements nationaux et des bailleurs de fonds, et leur coopération est cruciale si les pays espèrent réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les gouvernements locaux occupent une place décisive dans le processus de développement d'un pays. Ils sont responsables des services essentiels qui répondent aux besoins fondamentaux des habitants et font office de porte-parole pour faire entendre les demandes de la communauté et en faire des priorités, ce qui appelle à un développement plus inclusif et efficace. Permettre que les gouvernements locaux puissent développer pleinement leur potentiel en tant qu'acteurs du développement, leur allouer les ressources nécessaires, renforcer la gouvernance locale doivent être des priorités pour les gouvernements nationaux et les institutions internationales.

ACRONYMES

AAA	Accra Agenda for Action (Programme d'actions Accra)
ACB	Association Capacity Building (Renforcement des capacités institutionnelles des associations)
CIB	Capacity and Institution Building (Renforcement institutionnel)
ECDMP	European Centre for Development Policy Management (Centre européen de gestion des politiques de développement)
CAD	Comité d'aide au développement
DCF	Development Cooperation Forum (Forum de coopération pour le développement)
FCM	Federation of Canadian Municipalities (Fédération des municipalités canadiennes)
LGA	Local Government Association (Association de gouvernements locaux)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MIC	Municipal International Cooperation (Coopération internationale entre municipalités)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
NU	Nations Unies
VNG International	International Cooperation Agency of the Association of Netherlands Municipalities (Agence de coopération internationale de l'Association des municipalités des Pays-Bas)

BIBLIOGRAPHIE

Direction de la coopération au développement / OCDE (mars 2005), Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Centre européen de gestion des politiques de développement (janvier 2003), Approches au niveau sectoriel et décentralisation : « Strategies pulling in Opposite Directions? », Kusumba, G. & Land, A.

IDS (2004) « Decentralisation and poverty reduction in Africa: the politic of local central relations », Richard C. Crook. Public Administration and Development, vol 23, janvier 2004.

IDS (2007) « Decentralisation and Service Delivery: Lessons from Sub-Saharan Africa », Diana Conyers. IDS Bulletin 38 (1).

OCDE/CAD (août 2005), *Baselines and Suggested Targets for the 12 Indicators of Progress – Paris Declaration on Aid Effectiveness*, Paris.

DRAFT